

Le juge Trévidic sur la piste des assassins d'Habyarimana

Jeune Afrique, 28 avril 2010

L'épave de l'avion présidentiel, abattu le 6 avril 1994, à la veille du génocide. L'épave de l'avion présidentiel, abattu le 6 avril 1994, à la veille du génocide. © Gamma

Le juge français Marc Trévidic souhaite reconstituer l'attentat qui a coûté la vie à l'ancien président rwandais Habyarimana pour, enfin, établir les responsabilités dans l'événement déclencheur du génocide. Une opération envisageable, dans un contexte de réchauffement des relations entre Paris et Kigali.

Le juge d'instruction français Marc Trévidic, qui a succédé, il y a trois ans, au juge Bruguière dans l'enquête sur l'attentat contre l'avion de l'ancien président rwandais Juvénal Habyarimana, veut mener une reconstitution du crash à Kigali d'ici à mars 2011. Les nouvelles relations entre Paris et Kigali rendent envisageable une telle opération, qui devrait permettre d'éclaircir les circonstances

du drame qui avait marqué le début du génocide de 1994.

Le dossier est extrêmement sensible, tant il remet à vif les blessures du passé. Il avait provoqué la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda pendant trois ans, avant les récentes retrouvailles entre les deux pays. Cinq experts français à Kigali

D'après le quotidien français *Le Parisien* du 27 avril, le juge Trévidic a ordonné la nomination d'une commission de cinq experts pour reconstituer le crash de l'appareil. Ces spécialistes en balistique, explosifs, aéronautique ou géométrie seront chargés d'établir la trajectoire du Falcon 50, la nature des projectiles ou encore l'emplacement des tireurs. Des éléments qui pourraient permettre de déterminer l'identité de ces derniers.

Depuis la journée du 6 avril 1994, date de l'attentat, deux versions s'affrontent. Pour le président rwandais

actuel, Paul Kagamé qui, à la tête du Front patriotique rwandais (FPR), a mis un terme au génocide des Tutsis, il s'agit d'extrémistes hutus qui ont ainsi provoqué l'événement déclencheur, rendant possible l'exécution de leur funestes plans. Il accuse en outre la France d'avoir des responsabilités dans le génocide, du fait de son soutien à l'ancien régime rwandais.

La version française « pourrait être ébranlée »

Mais le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière, chargé d'une en-

quête en France du fait de la présence de deux pilotes français à bord de l'appareil, avait suivi une piste inverse. Il penchait pour la thèse de la responsabilité des membres du FPR, dirigé par Paul Kagamé.

En novembre 2006, le juge Bruguière avait ainsi émis des mandats d'arrêt contre des proches de Paul Kagamé. Une décision qui avait poussé le président rwandais à rompre les relations diplomatiques avec la France. Le Parisien indique toutefois que la version française « pourrait être ébranlée » par les investigations de Marc Trévidic, un magistrat réputé pour son indépendance à l'égard du pouvoir politique.